



# GROUPE D'ETUDE DU MEROU

## Assemblée générale

*Banyuls, le 25 janvier 2014*

### **Membres présents :**

Conseil d'administration : BACHET Frédéric, BINCHE Jean-Louis, CABARET Jean, CANTOU Michel, COTTALORDA Jean-Michel, CULIOLI Jean-Michel, HARMELIN Jean-Georges, LELONG Patrick, RANCHER Jacques, ROBERT Philippe, RUITTON Sandrine.

Membres actifs : ASTRUCH Patrick, BAILLY Nicolas, BERTRAND Frédéric, DAUFRESNE Martin, DAUFRESNE Tanguy, DURIEUX Éric, FALLOURD Sophie, GANTEAUME Anne, HARMELIN-VIVIEN Mireille, JOMARD Chantal, JULLIAN Éric, LAPINSKI Matthieu, LE DIREAC'H Laurence, LENFANT Philippe, LOUISY Patrick, MONESTIEZ Pascal, MORI Alain, MOUTON Patrick, OLIVER Guy, PASTOR Jérémy, PAYROT Jérôme, PERSONNIC Sébastien, ROMANS Pascal, SARAGONI Gilles, VICENTE Nardo.

Membres postulants : BENABDI Mouloud, HARTMANN Virginie, MOKHTARI Tarik.

### **Membres excusés (avec 34 pouvoirs) :**

Conseil d'administration : FRANCOUR Patrice, QUIGNARD Jean-Pierre.

Membres actifs : ANDRE Marc, BARCELO Alain, BARNABE Gilbert, BEAU Florent, BERGERE Hervé, BIGOT Adrien, BODILIS Pascaline, BOURJEA Jérôme, CARRODANO Gérard, CASALTA Bérangère, CHARBONNEL Éric, CHAUVÉ Michel, CHAUVET Claude, CLOZZA Marine, CLUA Éric, COURSIER-FOURNIAL Peggy, COUTE Alain, DALIAS Nicolas, DANIEL Boris, De MONBRISON David, DI FRANCO Antonio, ENNAJI Ianis, FLEIHT Patrick, FOULQUIE Mathieu, GALY Jean-Louis, GARCIA Daniel, GARGANI Clément, GILLES Pierre, GIORDANO Louis, GLEIZES Geneviève, GOARANT Cyrille, GUIDETTI Paolo, KARA Hichem, LEFEVRE Claude, LEJEUSNE Christophe, LEGUAY Emmanuel, LEYDET Anthony, MARTINIER-ROUGE Gaby, MELLON Capucine, MOUSSA Myriam, MUSARD Olivier, PEREZ Thierry, ODY Denis, RAUBY Thibault, REVERET Claude, ROBERT Nicolas, ROUANET Elodie, ROSENFELD Alexis, SOURBES Francis, SOURBES Laurent, SYGUT Angélique, TAQUET Marc, THIRIET Pierre, VALLON Raymond, VIOLETTE Hervé, WAGNER Marylène.

Membres correspondants : ASAF Ariel, HAVAKIS Yannis, RENONES-PEREZ Olga, TUNESI Leonardo.

Membre postulant : PIBOT Alain.

### **La séance est ouverte à 10 h.**

Philippe ROBERT, Président du GEM, souhaite à chacun, en son nom et de la part du Conseil d'Administration une bonne année 2014 pleine de passion et de belles plongées.

Cette assemblée générale nous réunit aujourd'hui à Banyuls à l'occasion de l'anniversaire de la création de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls. Le GEM est heureux de contribuer à fêter ces 40 ans avec une conférence, "Des mérours, des corbs et des hommes" qui sera présentée ce soir par Sandrine RUITTON.

Le président remercie l'équipe du Conseil Général des Pyrénées Orientales et de la Réserve, en particulier Frédéric CADENE, pour son accueil et pour l'organisation de la réunion du Conseil d'Administration et de cette journée. Il fait part de son soutien ainsi que de celui des membres du Conseil d'administration, des membres du GEM et des plongeurs à Jean-Louis BINCHE, fondateur de la réserve et du GEM, pour la perte de son épouse Françoise.

Il remercie enfin l'ensemble de l'équipe du Conseil d'administration qui permet, par son travail de l'ombre, de faire vivre et progresser le GEM ainsi que tous les membres présents aujourd'hui.

Anthony LEYDET et Myriam MOUSSA nous font part de la naissance de Tahé, premier bébé 100% Gemiste, longue vie à Tahé et félicitations aux heureux parents.

## **Nouveaux membres**

Nous avons le plaisir d'accueillir cette année quatre nouveaux membres :

- Alain PIBOT, Responsable de l'Antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées,
- Tarik MOKHTARI, Médecin Praticien aux urgences du Centre Hospitalier du Pays d'Aix,
- Mouloud BENABDI, Plongeur professionnel, Abyss Diving Center, Algérie,
- Virginie HARTMANN, Relation usagers à la Réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls.

Le président souhaite la bienvenue à ces nouveaux membres qui enrichissent notre association.

## **RAPPORT MORAL**

Le GEM compte actuellement 116 membres actifs et 20 membres correspondants.

Cette année a été en grande partie consacrée à la préparation du projet de statut de protection des mérours et du corb proposé pour succéder au moratoire qui se terminait le 31 décembre 2013. Ce travail a mobilisé beaucoup d'énergie de la part du GEM ; merci à tous ceux qui ont permis que ce projet aboutisse avec l'appui de quasiment tous les participants à la Commission spécialisée "mérour/corb" du Conseil maritime de façade de Méditerranée.

Cette année 2013 était une année peu dense pour les missions de recensement confiées au GEM et certaines ont dû être reportées ou annulées à cause de conditions météorologiques défavorables. Les responsables scientifiques des missions dans la Réserve marine des Bouches de Bonifacio et dans les Calanques de Marseille (FFESSM) en présenteront les principaux résultats. Le travail annuel des apnéistes au Tuff et autour de la presqu'île de Giens se poursuit, même en l'absence de Marc André parti au Canada.

Le GEM, par le biais de trois de ses membres, en partenariat avec l'initiative pour les Petites Iles de Méditerranée (PIM), a participé à un programme de formation aux techniques de comptage aux Iles Habibas en Algérie.

Le GEM était présent au 3<sup>ème</sup> congrès mondial des aires marines protégées (IMPAC 3) organisé à Marseille et en Corse du 21 au 27 octobre 2013 : communication orale ECOMERS et GEM (Seytre C., Cottalorda J.M., Harmelin-Vivien M., Harmelin J.G., Bodilis P. & Francour P., 2013 - Dusky grouper recovery: after 20 years of moratorium along French coasts, do MPAs still make the difference? in: IMPAC 3, Marseille, 21-25 of October, 2013) et large diffusion du dernier numéro de *Marginatus* en versions française et anglaise. Ce numéro spécial est édité pour servir d'appui pour le moratoire et offre une source d'informations et de données pour les gestionnaires d'AMP.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2013**

### **- Règlementations des mérours et du corb**

Nouveaux arrêtés :

Pêche sous-marine interdite pour les 5 mérours (*E. marginatus*, *E. costae*, *E. caninus*, *M. rubra* et *P. americanus*) en PACA, Languedoc-Roussillon et Corse ; durée 10 ans.

Pêche de loisir à l'hameçon interdite pour 4 mérours (*E. marginatus*, *E. costae*, *E. caninus*, *M. rubra*) en PACA, Languedoc-Roussillon et Corse ; durée 10 ans.

Pêche professionnelle à l'hameçon interdite pour 4 mérours (*E. marginatus*, *E. costae*, *E. caninus*, *M. rubra*) en PACA et Languedoc-Roussillon ; durée 10 ans.

Pêche sous-marine et pêche de loisir à l'hameçon interdite pour le corb (*Sciaena umbra*) en PACA, Languedoc-Roussillon et Corse ; durée 5 ans.

Corse : Arrêtés N° 2013357-0001 (Mérours) et N° 2013357-0002 (Corb) du 23 décembre 2013

PACA et Languedoc-Roussillon : Arrêtés N° 2013357-0004 (Mérours) et N° 2013357-0007 (Corb) du 23 décembre 2013.

Si l'essentiel du travail scientifique a été porté par le GEM, il a été aidé par les contributions des gestionnaires d'AMP, les différentes fédérations de plongée et de pêche sous-marine et les pêcheurs professionnels. Les études faites depuis plusieurs années à l'intérieur des zones réglementées des AMP et en dehors de ces zones ont permis d'amener les arguments décisifs notamment pour le corb. Les arrêtés concernant le corb durent 5 ans pendant lesquels nous devons organiser des recensements permettant de juger des effets

de cette réglementation. Les besoins, une fois définis, peuvent éventuellement être en partie financés par la "Stratégie d'études 2014-2018". Il est nécessaire de travailler avec les fédérations de pêcheurs sous-marins comme ça a été fait lors de la mission Calanques FFESSM en septembre dernier avec la participation de 5 apnéistes de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion qui ont pu constater l'absence de corbs dans la zone prospectée.

*Question* : les pêcheurs professionnels et ceux de loisir peuvent attraper accidentellement des mérours ou des corbs. Quelle est la meilleure méthode pour les relâcher ? Que faire s'ils sont morts ?

*Réponse* : la loi demande que les prises soient relâchées même mortes. Pour ceux qui sont vivants nous devons proposer une méthode pour les remettre à l'eau dans les meilleures conditions (perçement de la vessie natatoire).

*Q.* : quelles sont les raisons de la différence dans la réglementation entre la Corse et le continent pour la pêche professionnelle à l'hameçon ?

*R.* : le contexte écologique des masses d'eaux corses est différent de celui du continent.

Les populations de mérours bruns *Epinephelus marginatus* semblent plus importantes sur les côtes corses que sur les côtes continentales. De plus, le contexte de la pêche artisanale est également différent avec une flottille d'environ 200 petites unités pratiquant une pluriactivité de la pêche. En effet, les pêcheurs corses utilisent fréquemment au cours d'une même sortie de pêche plusieurs types de filets (filets ciblant les crustacés, les poissons), les nasses et les palangres.

Les représentants de la pêche artisanale, les administrations nationales et régionales en charge de la pêche et le gestionnaire des AMP considèrent cette pluriactivité comme indispensable au bon équilibre des entreprises corses. Tout autour de l'île et dans la plus grande majorité des cas, la palangre (pour les gros poissons) cible le denti *Dentex dentex* et peut occasionner des prises accessoires de mérours bruns. En période d'attaques de grands dauphins *Tursiops truncatus* dans les filets trémails, celle-ci peut être également une pêche alternative permettant d'alléger ces interactions négatives. Une utilisation trop importante des palangres risquerait bien sûr d'impacter les populations de denti mais également de mérours bruns, notamment dans les zones gérées et surveillées avec des populations importantes de mérours.

Dans les AMP de grande taille comme dans les Bucchi di Bunifaziu, les suivis scientifiques pluridisciplinaires associant des études *in situ* d'évaluation des populations (dénombrements missions GEM, suivis poissons réalisés en continu, suivi de la pêche artisanale depuis plus de 20 ans et récréative depuis 5 ans), permettent de mettre à disposition de tous les pêcheurs corses et des gestionnaires de l'environnement marin des données fiables pour mettre en place une pêche durable. Pour l'heure, cette pluriactivité de la pêche artisanale semble soutenable et maîtrisée par un effort de pêche limité par le quota des licences de pêche professionnelle.

Le développement des nouvelles techniques de la pêche récréative (jigging, traîne lente...) devenait extrêmement préoccupant compte tenu de l'efficacité prouvée sur le mérour de ces techniques et du non encadrement du nombre de pratiquants en augmentation exponentiel et non limité par un quota de pêche.

### **- Missions et programmes de recherche 2013**

#### **Mission d'inventaire 2013 dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio**

Responsable scientifique : J.M. CULIOLI

Financement : prise en charge par l'Office de l'Environnement de la Corse.

Date : 28 juillet – 2 août 2013.

Participants : plongeurs et apnéistes GEM : Michel Cantou, Michel Chauve, Jean Michel Cottalorda, Laurence Le Direac'h, Ianis Ennaji, Patrice Francour, Sandrine Ruitton, Louis Giordano, Mireille Harmelin, Jo Harmelin ; plongeurs OEC-RNBB : Jean Michel Culioli, Paul Peschet, Nicolas Negre, Olivier Desanti, Vincent Nuvoli.

Sur la base des missions GEM précédentes de 1989, 1990, de 2000 à 2003, des données internes RNBB de 2009, l'opération GEM 2013 avait pour objectif de réaliser des transects et des prospections en apnée permettant de calculer des indices d'abondances et des évaluations de populations de mérours et de corbs. Plus de 10 kilomètres ont été parcourus en plongée permettant de prospecter près de 85 hectares en plongée bouteille RNBB dans des zones de Becchi, Pellu, Tour et Pyramide Lavezzi Vacca, Moines, Capu di Fenu. Les apnéistes ont inspecté toutes ces zones entre 0 et 10 mètres dans le cadre des horaires planifiées par l'OEC et réalisé des prospections supplémentaires personnelles pour un effort total réalisé par les deux binômes équivalent à 1 216 apnées pour un temps de 19 h 31 passé en immersion sous-marine.

Au cours de cette mission, 653 mérous ont été recensés. Les indices d'abondances numériques de mérous ne semblent pas évoluer entre 2009 et 2013 sur les sites de la Tour des Lavezzi, Lavezzi Sud et de Vacca. Sur la Tour des Lavezzi, l'indice d'abondance numérique a évolué de 14.6 ind/ha en 2003 à 11 ind/ha en 2009 pour être équivalent cet été à 13.5 ind/ha (3 transects ont été pris en compte sur 5 en raison du courant trop important au cours de deux plongées). Concernant le site de la Vacca (archipel des Cerbicale), 59 mérous avaient été recensés en 2003, 135 en 2009 et 120 au cours de la mission 2013.

La biomasse moyenne par hectare de mérous est estimée en 2013 à 83 kg/ha (28 kg/ha en 2003). Les différences d'abondances entre les différentes zones réglementaires (zones avec toutes formes de pêche autorisées, zones de protection renforcée, zones de non prélèvement) sont importantes pour *Epinephelus marginatus* comme pour *Sciaena umbra*, ce qui confirme les résultats des missions précédentes et des suivis ichtyologiques réalisés dans la RNBB depuis plus de 20 ans. Les populations de mérous de la zone de la Tour des Lavezzi (d'une surface de 120 ha, avec une population estimée à un millier de mérous dans les années 2000) qui subit depuis une décennie un effort de pêche récréatif et professionnel important sera particulièrement intéressant à suivre dans le futur. En effet, la pêche récréative y a été limitée, depuis 2012 notamment, car les prises de mérous avec la traîne lente et le jigging étaient de plus en plus fréquentes.

Le rapport de la mission 2013 est en cours de réalisation. Il conviendra d'affiner les résultats des recensements des autres sites (Moines, Capu di fenu...), ceux des plongeurs en apnée et réaliser les analyses cartographiques comparatives sur les zones témoins (avec positionnement des mérous recensés au cours des missions).

*Question* : Il y a un tassement de la population sur le site de la Tour. Les comptages sont tributaires des conditions météorologiques, en 2013 par exemple, il y avait beaucoup de courant, ce tassement n'est-il pas dû à ces conditions ?

*Réponse* : on a constaté ce tassement sur 3 sites, il est plus probablement lié aux activités des pêches professionnelles et récréatives.

*Q.* : n'y a-t-il pas également un problème de surveillance ?

*R.* : probablement pas, on a aussi noté une diminution du braconnage.

*Q.* : Quelle est la proportion de mérous pris par la pêche professionnelle par rapport à la pêche récréative ?

*R.* : on a des données concernant les prises aux filets par les pêcheurs professionnels, c'est plus difficile pour les palangres. On commence à exploiter les fiches remplies par les pêcheurs de loisir.

*Q.* : y a-t-il un report des activités de pêche sur d'autres zones ?

*R.* : Non, il y a surtout une évolution des pratiques pour la pêche professionnelle et la pêche récréative.

*Commentaire* : certains pêcheurs déclarent prendre de plus en plus de mérous au filet, ce qui est un signe positif.

### **Campagne d'inventaire de la population de mérous et de corbs dans les calanques de Marseille FFESSM**

Responsable scientifique : E. CHARBONNEL, présentation S. RUITTON et J. CABARET.

Partenaires : FFESSM Commission Environnement et Biologie Subaquatiques 13, Office de la Mer Marseille-Provence, Parc National des Calanques.

Appui scientifique : GEM, Centre d'Océanologie de Marseille, Institut Méditerranéen d'Océanologie, Parc Marin de la Côte Bleue, Institut océanographique Paul Ricard.

Appui technique : Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur, Institut National de Plongée Professionnelle, Yachting Club de la Pointe Rouge.

Date : 14 septembre 2013.

Bilan 2003-2013 : 10 ans de recensement des espèces patrimoniales (mérrou, corb) dans les calanques de Marseille. L'objectif principal de ces campagnes est de sensibiliser et fédérer l'ensemble des participants autour d'une action symbolique tout en contribuant à fournir des informations aux gestionnaires et aux scientifiques. Environ 1 000 plongeurs ont participé aux 10 campagnes réalisées depuis 2003.

La campagne 2013 a rassemblé 115 plongeurs, 11 structures de plongée et 5 apnéistes de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion. 65 mérous ont été recensés sur 26 sites, dont 43 dans les sites habituels Calanques-Frioul-Planier. Les effectifs sont dispersés sur l'ensemble des sites, il n'y a pas de rassemblement (seulement 3 sites à plus de 10 mérous : Jarre, Moyades, Impériaux). La taille moyenne des mérous est un peu plus importante que les années précédentes, leur rencontre a lieu moins profond et ils ont un comportement de fuite moins important. La population est visiblement jeune avec 20 % des individus de taille inférieure ou égale à 40 cm (15

cm pour le plus petit). La structure démographique semble assez bien équilibrée : taille moyenne de 56,7 cm ( $\pm$  21,7 cm) ; prédominance de la classe 50-65 cm qui représente 3 8% du stock ; quelques grands spécimens mâles (9 %  $\geq$  90 cm).

L'analyse de la structure démographique lors des différentes campagnes montre l'apparition des petits (< 30 cm) en 2010 (3 mérours, soit 7%) confirmée en 2013 (6 petits mérours, soit 9%) ; la prédominance de la classe 30-60 cm 71% du stock en 2007, 75% en 2010 et 57% en 2013 ; l'augmentation du nombre de grands mâles (> 90 cm), 4% de la population en 2007, 2% en 2010 et 9% en 2013.

Les 3 grands sites à mérours :

- Les Impériaux : record de 16 mérours en 2010 ; taille moyenne 53,3 cm ; profondeur moyenne 20,7 m ; effectif fluctuant selon les campagnes, mais un minimum de 8 mérours pour 4 campagnes sur 8 (2005, 2010, 2011 et 2012),
- Moyade - Moyadons : stock de 14 mérours en 2006 ; taille moyenne 52,7 cm ; profondeur moyenne 22,3 m ; minimum de 9 mérours pour 4 campagnes sur 9 (2004, 2006, 2007 et 2011),
- Sud Jarre : record de 13 mérours en 2011 ; taille moyenne 69,6 cm ; profondeur moyenne 21,8 m ; doublement des effectifs en 2013 par rapport à 2005 et 2007 (6 mérours), 2 à 3 mérours les autres années.

Autre espèce patrimoniale, le corb (*Sciaena umbra*) :

Seulement 7 rencontres depuis le début des inventaires. Nous verrons lors des prochaines campagnes si les nouvelles réglementations sur l'espèce et sur l'espace produisent un effet.

Le Parc national des Calanques a un potentiel énorme, des habitats favorables, riches et variés. Les populations de mérours et de corbs pourraient augmenter si leur tranquillité est assurée par une gestion effective sur le terrain.

*Commentaire* : ce type de manifestation associant scientifiques et plongeurs pourrait être reconduit sur de nombreux sites du littoral.

#### **- Conventions et partenariats**

**MedPAN** : Réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée. Son objectif est d'améliorer l'efficacité de gestion des aires marines protégées en Méditerranée. Il regroupe 88 AMP et est constitué à ce jour de plus de 39 membres, principalement des gestionnaires d'aires marines protégées de tout le bassin méditerranéen, et de 22 partenaires désireux de contribuer à la création et au renforcement du réseau. Le GEM est devenu un de ces partenaires, officialisé lors de l'atelier d'échange d'expériences à Hyères le 15 novembre 2013.

Ce réseau est demandeur des protocoles d'inventaire utilisés par le GEM. Il n'y a pas de recette universelle, le protocole doit s'adapter aux objectifs visés, aux lieux, aux espèces,... Le GEM est d'accord pour aider les gestionnaires à adapter nos protocoles d'inventaire dans l'objectif de suivis à longs termes ; cela nécessite une bonne connaissance des lieux et la formation des futurs intervenants.

**PIM** : l'Initiative Petites Iles de Méditerranée est un programme international pour la promotion et l'assistance à la gestion des petites îles de Méditerranée coordonné par le Conservatoire du littoral. Plusieurs membres du GEM ont déjà participé à titre individuel à des missions d'inventaire ou de formation. Pour le moment il n'y a pas de partenariat formalisé.

**FVAN** : Fédération Varoise des Activités Nautiques, accord pour la présence du logo du GEM sur leurs supports de communication.

**RAMOGE** : l'Accord RAMOGE représente un instrument de coopération scientifique, technique, juridique et administrative où les gouvernements Français, Monégasque et Italien mettent en œuvre des actions pour une gestion intégrée du littoral. Comme pour les PIMs, plusieurs membres du GEM participent à titre individuel au groupe de travail Gestion intégrée de la zone côtière.

## **RAPPORT FINANCIER**

Le trésorier F. BACHET présente le rapport financier de l'année écoulée (ci-joint). Le bilan financier est bénéficiaire de 6 598,86 € sur l'exercice de l'année 2013. Ceci est dû au paiement des missions de Monaco et Scandola effectuées les années précédentes et à l'absence de financement de missions en 2013.

- recettes : 12 664,30 €,
- dépenses : 6 065,44 €,
- solde général de l'association : 28 900,02 €.

*Commentaire* : le résultat net 2013 est bénéficiaire mais il était déficitaire en 2011 et 2012. La trésorerie fluctue en fonction des missions engagées chaque année et des décalages entre les dépenses et les recettes liées à ces missions. La somme disponible en trésorerie correspond à 2 ou 3 ans de fonctionnement de l'association.

Le président félicite le trésorier pour cette gestion efficace des comptes et remercie également l'université NICE SOPHIA ANTIPOLIS qui a pris en charge cette année encore les frais d'édition de *Marginatus*.

*Question* : dans la rubrique Dépenses, il y a une ligne "Traitement des données des missions Littoral des Maures, Monaco et La Ciotat" de 2 500 €, c'est la première fois que le GEM rémunère ce type de travail. Peut-on avoir des explications ?

*Réponse* : ces données avaient besoin d'être analysées et le travail supplémentaire lié à la réalisation des deux versions de *Marginatus* ne nous a pas permis de le faire. Les conventions passées pour réaliser les missions à Monaco et sur le Littoral des Maures permettaient de dégager ce financement.

Q. : comment peut-on avoir accès à ces données et, plus généralement, aux rapports et données des missions ?

R. : le secrétariat du GEM récupère les rapports qui sont envoyés par les responsables des missions et les distribue aux membres intéressés. Les rapports non confidentiels sont ou seront disponibles sur le site du GEM. S'il y a un besoin de confidentialité, il est souhaitable que les responsables des missions rédigent également un rapport destiné à être diffusé. Pour les données, il faudrait mettre en place une banque commune qui pourrait également collationner les photos. Un groupe de travail est mis en place : BAILLY Nicolas, GANTEAUME Anne, LE DIREAC'H Laurence, MONESTIEZ Pascal, PASTOR Jérémie, RUITTON Sandrine

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

## **40<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE LA RESERVE NATURELLE MARINE DE CERBERE-BANYULS**

Présentation de l'historique de la création de la Réserve par Guy OLIVER.

*Question* : comment conserver et partager ces informations ?

*Réponse* : il y aura un article dans le prochain *Marginatus*, probablement sous forme d'une interview de G. OLIVER et également dans le journal de la réserve. Cette présentation pourra être mise sur le site du GEM.

## **ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Selon les statuts du GEM, le Conseil d'Administration est renouvelé tous les trois ans, les membres sont rééligibles et il n'y a pas de limite du nombre d'administrateurs.

Treize candidats se sont déclarés à la suite de l'appel envoyé avec les convocations à l'Assemblée Générale : BACHET Frédéric, BINCHE Jean-Louis, CABARET Jean, CANTOU Michel, COTTALORDA Jean-Michel, CULIOLI Jean-Michel, FRANCOUR Patrice, HARMELIN Jean-Georges, LELONG Patrick, QUIGNARD Jean-Pierre, RANCHER Jacques, ROBERT Philippe et RUITTON Sandrine.

Les treize candidats sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés.

A l'issue du vote, le conseil d'administration nouvellement élu se réunit pour constituer le bureau :

Président :	ROBERT Philippe
Vice-Présidents :	CANTOU Michel et BINCHE Jean-Louis
Secrétaire :	LELONG Patrick
Trésorier :	BACHET Frédéric

## **MISSIONS ET PROGRAMMES DE RECHERCHE 2014**

### **Participation aux missions**

Le programme des missions de recensement est très chargé cette année. Chaque participant à ces missions doit être certifié hyperbare, être à jour pour le certificat médical, posséder une assurance individuelle et fournir la preuve de l'entretien du matériel (détendeur) de moins de 1 an. Le choix des participants plongeurs est dévolu au responsable scientifique, et pour les apnéistes à M. CANTOU ; la préférence est donnée aux personnes qui peuvent rester sur la durée totale de la mission et à ceux qui résident à proximité (la mission prend en charge généralement l'hébergement et la nourriture mais pas les frais de transport). La présence d'anciens expérimentés est nécessaire, mais il est important d'intégrer aussi des nouveaux membres dans la mesure du possible.

Le programme des missions est annoncé lors de l'assemblée générale, il est repris dans le compte-rendu qui est envoyé à tous les membres, puis dans *Marginatus* et sur le site internet.

Les volontaires doivent faire la démarche eux-mêmes de se déclarer auprès du responsable scientifique ; s'il manque des plongeurs ou apnéistes, une relance sera faite auprès des membres du GEM par le secrétariat.

### **Programme des missions 2014**

Parc national de Port-Cros : responsable scientifique S. RUITTON

Date : 5 jours en octobre

20 plongeurs + 8 apnéistes.

Porquerolles : responsable scientifique S. RUITTON

Date : 3 jours (vendredi, samedi, dimanche) en septembre ou octobre

6 plongeurs + 4-5 apnéistes.

Observatoire marin Littoral des Maures : responsable scientifique J.M. COTTALORDA

Date : 19-21 septembre (si mauvaise météo, décalage 26-28 septembre)

5-6 plongeurs + 4 apnéistes.

La Ciotat : responsable scientifique A. GANTEAUME

Date : 3 jours (vendredi, samedi, dimanche) en septembre

8 plongeurs + 4 apnéistes.

Réserve Marine de Cerbère-Banyuls : responsable scientifique J. PAYROT

Date : 8-12 septembre

Parc national des Calanques : responsable scientifique S. RUITTON

Date : dernière semaine d'août

8-10 plongeurs + 5-6 apnéistes.

Calanques de Marseille FFESM : responsable J. CABARET

Date : 12-13 septembre

5-10 plongeurs + 6 apnéistes. *Pas d'obligation de CAH*

Réserve marine des Bouches de Bonifacio : il est possible que le même type de mission qu'en 2013 soit reconduit en 2014 avec en plus des comptages en Sardaigne ; responsable scientifique J.M. CULIOLI.

Un suivi des corbs dans une calanque du Parc national des Calanques sera effectué 4 fois par an – équipe plongeur très réduite ; responsable scientifique J. CABARET. Ce suivi devra être absolument complété par des campagnes de recensements spécifiques dans le cadre du moratoire.

### **Programmes de recherche**

Tracking acoustique de sars communs et de mérours entre les réserves de Banyuls et de Cap Creus : J. Pastor fait part de ce programme de recherche de 3 ans mené par l'Université de Perpignan. Il n'y a pas de juvéniles de mérours dans la Réserve Marine de Cerbère-Banyuls mais il y en a dans le Parc Naturel du Cap de Creus distant de 13 km. On a beaucoup de données sur les 2 sites mais rien entre les deux. L'hypothèse de base est qu'il y a déplacement des poissons entre les deux AMP, comme ça a déjà été montré pour les sars. Objectifs :

Etablir une cartographie des habitats possibles de juvéniles de mérours entre les 2 zones et rechercher ensuite, en apnée, les juvéniles dans ces sites (2015-2016).

Marquage acoustique de 25 mérous et 25 sars dans chaque AMP, pose de 60 balises entre les deux zones (chaque balise enregistre le passage du poisson – réception à 150-200 m – et restitue l'identification de l'individu, mérou ou sar, la profondeur à laquelle il se trouve et la température de l'eau). Les informations sont relevées tous les 3 mois. Chaque mérou marqué fera l'objet d'un prélèvement pour d'éventuelles analyses génétiques.

*Question* : peut-on perdre des mérous marqués ?

*Réponse* : ils peuvent être pêchés ou échapper au réseau des balises s'ils se déplacent vers le nord de Banyuls, vers le sud de Cap Creus ou encore s'ils s'éloignent des côtes. La durée de vie des émetteurs est de 1 à 2 ans.

Il y a une forte demande de conseil de la part des espagnols qui voudraient pouvoir appliquer une réglementation de la pêche aux mérous. Ils craignent que les derniers arrêtés accentuent la migration des pêcheurs sous-marins français vers l'Espagne. L'idéal serait d'adopter une réglementation commune pour l'ensemble du bassin occidental de la Méditerranée. Les deux *Marginatus*, versions française et anglaise, peuvent servir à étayer ces demandes, le GEM est prêt à les soutenir et à les aider dans cette démarche.

### **- Règlements et sécurité**

Le Président rappelle que les responsables "sécurité" pour les missions organisées par le GEM sont J. CABARET pour le scaphandre autonome et M. CANTOU pour l'apnée. En cas d'absence, cette responsabilité peut être déléguée.

J. CABARET : il n'y a rien de nouveau concernant la plongée en scaphandre autonome depuis le dernier arrêté, toute la documentation sur les règlements est disponible sur le site du GEM. En 2014, il devrait y avoir des précisions sur la formation. Pour des raisons pratiques d'efficacité J. CABARET collecte les copies des certificats hyperbares et des certificats médicaux. Il remercie les chefs de missions qui ont, à chaque fois, respecté les règles et les consignes.

M. CANTOU : il n'y a rien de nouveau non plus pour l'apnée. Il participera en début d'année à une réunion de mise au point de la réglementation au ministère au cours de laquelle il fera des propositions pour le travail professionnel en apnée entre 0 et 20 m.

## **MEDIAS ET COMMUNICATION**

### **Produits de diffusion**

- Plaquette : il y a quelques années, nous avons édité une plaquette rigide destinée à l'information des pêcheurs sous-marins. Plutôt que de rééditer un outil de ce genre, ou sous forme papier, après mise à jour (coût élevé, problèmes de diffusion à la bonne cible : le "chasseur du dimanche"), il est décidé d'élaborer une infographie simple qui illustre clairement les 4 arrêtés et de la mettre à disposition de tous (fédérations, associations, AMP, revues, sites,...) pour une utilisation personnalisée, sur papier ou par l'informatique. Certaines structures ont déjà mis en place ou étudient des moyens d'affichage de la réglementation en vigueur (Observatoire marin du Littoral des Maures, Parc national des Calanques,...). Jérôme PAYROT indique que le Conseil Général des Pyrénées Orientales peut prendre en charge l'impression de posters pour la réglementation mérous/corbs.

- Autocollants GEM : à refaire à l'identique dans un format un peu plus petit.

- Exposition : F. BERTRAND propose la réalisation, en collaboration avec le Parc national de Port-Cros, d'une exposition sur le mérou, le corb et les espèces emblématiques sous-marines de Méditerranée en 8 panneaux. Le GEM donne son accord pour une aide sur le contenu mais sans possibilité de financement de sa part.

### **Site Internet et réseaux sociaux**

Suite à la demande de certains membres du GEM, nous avons décidé, en 2012, de ne pas créer de compte Facebook dédié au GEM. Cependant, les membres du GEM qui en ont un peuvent relayer certaines informations directement ou par le biais d'un lien vers le site du GEM.

### **Marginatus**

Le Président remercie tous ceux qui ont œuvré pour la rédaction et l'édition du dernier *Marginatus*. Avec ses deux versions, française et anglaise, il représente une belle carte de visite et le principal outil de communication du GEM. Les premières éditions du journal du GEM, 4 pages en bichromie, étaient entièrement pilotées par P. MOUTON : collecte des articles, refonte des textes, mise en page,.... On est ensuite passé à un stade supérieur (quadrichromie, ajout de posters, numéro spécial en version anglaise) avec la délocalisation à Nice : implication financière de l'université, implication chronophage d'Ecomers (merci à P. FRANCOUR et J.M. COTTALORDA en liaison avec P. MOUTON) mais, malgré des essais de rationalisation des plannings, une sortie tardive après l'été.

L'équipe niçoise souhaitant se désengager, et nous la remercions encore pour le travail accompli, le prochain numéro sera piloté par P. MOUTON :

#### Planning de réalisation :

<i>Fin janvier</i>	Elaboration du chemin de fer type sur 4 ou sur 6 pages,
<i>Février semaine 1</i>	Recherche des articles auprès des membres du GEM et articles proposés par P.M.,
<i>Mi-février</i>	Etablissement du contenu global rédactionnel, soumission au Comité de Lecture pour examen et approbation, rajouts, suppressions, etc. Implantation de ce contenu adopté dans le chemin de fer, consultation du Comité, jusqu'à accord pour aboutir à un sommaire affiné,
<i>Mi-mars</i>	Contacts techniques avec les collaborateurs du GEM qui ont donné leur accord et se sont déjà mis au travail depuis l'AG : longueur du texte, encadrés éventuels, proposition de titre, liste des illustrations disponibles, délai de remise de ces éléments à P.M., avec établissement d'une date butoir,
<i>Fin mars</i>	Récupération par P.M. de l'ensemble des textes et illustrations. Rédaction par P.M. de ses propres textes et récupération des illustrations qui s'y rattachent,
<i>Mi-avril</i>	Relecture par P.M. de tous les textes : calibrage, corrections, titres, chapeaux. Mouture finale soumise au Comité de Lecture,
<i>Fin avril</i>	Récupération finale de toutes les illustrations qui peuvent encore manquer,
<i>Mai semaine 1</i>	Textes et illustrations définitives : mise en page et réalisation de la maquette,
<i>Mi-mai à fin-mai</i>	Envoi à l'imprimerie,
<i>Juin semaine 1</i>	Sortie du numéro à l'imprimerie.

Comité de Lecture : CANTOU Michel, COTTALORDA Jean-Michel, CULIOLI Jean-Michel, HARMELIN Jean-Georges, ROBERT Philippe, RUITTON Sandrine.

### **CONVENTIONS ET PARTENARIATS**

Association Barbarous. Tarik MOKHTARI et Mouloud BENABDI nous présentent cette "Association écologique marine" algérienne dont la mission principale est le nettoyage des fonds marins ainsi que la sensibilisation des pêcheurs, des plaisanciers et les estivants aux impacts de la pollution sur le milieu marin et sur le littoral. La mission PIM aux Iles Habibas a été organisée en collaboration avec cette association, le CNL (Commissariat National du Littoral) algérien et des membres du GEM. Un partenariat GEM - Barbarous porterait sur des échanges lors de missions en Algérie et en France destinés essentiellement à la formation des plongeurs et sur une aide à la création d'un GEM algérien.

*Question* : que peut apporter le GEM ?

*Réponse* : ce que sait faire le GEM, des recensements et de la formation, il pourrait, par exemple, faire un état des lieux des populations des mérus et des corbs aux Iles Habibas, mais également d'autres actions car le GEM est très hétéroclite. Nous allons donc préparer une convention de partenariat GEM – Barbarous (J. RANCHER) et aider à la création du GEM Algérie.

*Commentaires* : il y a 14 projets de création d'AMP en Algérie sous l'égide de MedPAN.

Nous pouvons intégrer des plongeurs de l'association Barbarous lors de nos missions de recensement à conditions qu'ils soient titulaires d'un CAH ou équivalent.

## LES AUTEURS DU GEM

**Jacques Bruslé et Jean-Pierre Quignard**, *Biologie des poissons d'eau douce européens, 2e édition*. Collection Aquaculture Pisciculture, Editions Lavoisier.

**Renaud Dupuy de la Grandrive et Mathieu Foulquié**, *MÉDITERRANÉES, dans le sillage des aires marines protégées méditerranéennes*. Edité par l'association biEAUdiversité.

**Jean-Georges Harmelin et Sandrine Ruitton**, *Poissons de Méditerranée*. Edisud - Nature Au Sud.

*Ce livre a obtenu le prix 2013 de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.*

**Patrick Mouton**, *Marseille 1720, La grande peste en 12 questions*. Editeur Gaussen.

**Méditerranée Mer Vivante**, 18<sup>ème</sup> édition 2013-2014, éditée par Lions Club Nice Doyen et Université Nice Sophia Antipolis.

**Plus de 30 ans au service de la protection et de la gestion du milieu marin**, édité par Laurence Le Diréac'h et Charles François Boudouresque, GIS Posidonie.

"ALIENS", Poster co-produit par Peau-Bleue et Blue Lagoon.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Parc naturel marin du Cap Corse**

E. DURIEUX, STELLA MARE (Sustainable TEchnologies for LittoraL Aquaculture and MARine REsearch), nous fait part du souhait de l'Université di Corsica Pasquale Paoli de réaliser en 2015 un recensement des mérours et des corbs servant de point 0 avant la création d'un parc naturel marin autour du Cap Corse.

### **Fish Watch Forum, P. LOUISY**

Le Fish Watch Forum est un projet d'Observatoire Participatif des Poissons Marins porté par l'association Peau-Bleue et le laboratoire Ecomers de l'Université NICE SOPHIA ANTIPOLIS. L'objectif est de recueillir des données d'observation. Un formulaire d'envoi en ligne des photos et signalisations de poissons marins des côtes d'Europe et de Méditerranée sera opérationnel en 2014.

### **Monographie sur *Epinephelus marginatus*, N. BAILLY**

Objectif : revoir complètement la littérature scientifique sur l'espèce en association avec FishBase et mettre en place une base de données sur les occurrences (gérée par le GEM- Ecomers ?) ou l'intégrer directement dans FishBase. Cette monographie pourrait être présentée pour les 30 ans du GEM, AG 2017.

- Biblio sous format électronique seulement pour éviter un trop gros document (?).
- Éditeur : GEM + possible le Muséum National d'Histoire Naturelle seul ou en association avec Biotopes.
- Éditeurs scientifiques : à décider. Compileur N. BAILLY.
- Auteurs : ceux qui le souhaitent et sur proposition du CA GEM, et sélection CA GEM en cas de conflit.
- Moyen : créer un Google Document par chapitre.
- En déduire une publication FAO pour mettre à jour celle de Bruslé (1985).
- En déduire un article de synthèse dans un journal scientifique de haute tenue.
- FishBase saisit les données brutes quand elles sont données.

Demandes d'aide, se manifester auprès de N. BAILLY : N.Bailly@cgiar.org

- Bibliographie : scan de 306 références, aide pour vérification d'une page.
- Prise en charge d'un chapitre ou d'un sous-chapitre.
- Envoyer toute la littérature disponible : références, articles en PDF, littérature grise (rapports, thèses,...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

## **Assemblée générale 2015**

à Marseille ou Carry-le-Rouet **le samedi 24 janvier 2015.**

### **Appel à cotisation pour les membres actifs – année 2014**

chèque de **10 €** à l'ordre du GEM

conformément aux statuts, les membres actifs qui ne régleront pas leur cotisation 2014 seront considérés comme démissionnaires.

**Merci de vérifier vos coordonnées sur le listing mis à jour lors de cette assemblée  
et d'informer le secrétariat de toute modification : [plelong@institut-paul-ricard.org](mailto:plelong@institut-paul-ricard.org)**

**Pièces jointes :** *Bilan financier 2013 ; listing des membres du GEM (mise à jour 02/2014).*